



Le logement dans le 4^e arrondissement en

2016

Table des matières

PARC LOCATIF SOCIAL

II. LE LOGEMENT SOCIAL À PARIS ET DANS LE 4^E ARRONDISSEMENT	3
a. Nombre de logements dans le 4e	3
b. Situation du 4e à Paris	3
c. Fonctionnement du logement social	4
i. <i>Financement et répartition des logements sociaux</i>	4
ii. <i>Qui peut demander un logement social ?</i>	4
iii. <i>Le rôle de la commission de désignation</i>	5
iv. <i>La cotation des dossiers</i>	6
III. LES DEMANDEURS SOUHAITANT SE LOGER DANS LE 4E ARRONDISSEMENT	7
a. Nombre de demandeurs habitants du 4e	7
b. Processus de demande - L'accueil par le Bureau du Logement	7
IV. ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR L'ANNÉE 2016	8
a. Nombre de désignations en 2016 et profil des demandeurs	8
b. Les demandes d'échange de logement	8

PROTECTION DU PARC LOCATIF PRIVÉ

I. RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION PARISIENNE	10
II. LES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE EFFECTUÉES PAR LA VILLE DANS LE 4E	10

PARC LOCATIF SOCIAL

I. LE LOGEMENT SOCIAL À PARIS ET DANS LE 4^E ARRONDISSEMENT

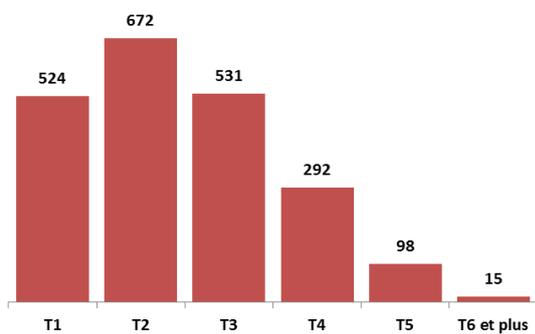
a. Nombre de logements dans le 4e

Le 4^e arrondissement compte **19 632 logements** en 2015.

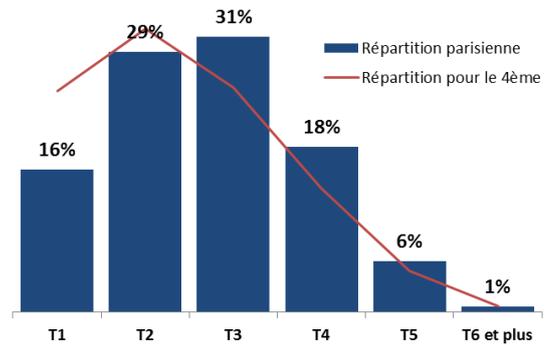
Sur ces logements, 83,6% sont des résidences principales et 16,4% de résidences secondaires ce qui est comparable à la moyenne parisienne.

L'APUR y a répertorié **2 134 logements sociaux**, ce qui représente un taux de 13 % des résidences principales.

Répartition des logements sociaux du 4^{ème} par typologie



Répartition des typologies de logements sur Paris en %

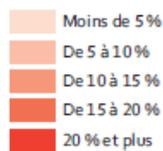


Le 4^{ème} dispose de logements sociaux plus petits que le parc parisien. Avec notamment une sur représentation des studios et deux-pièces.

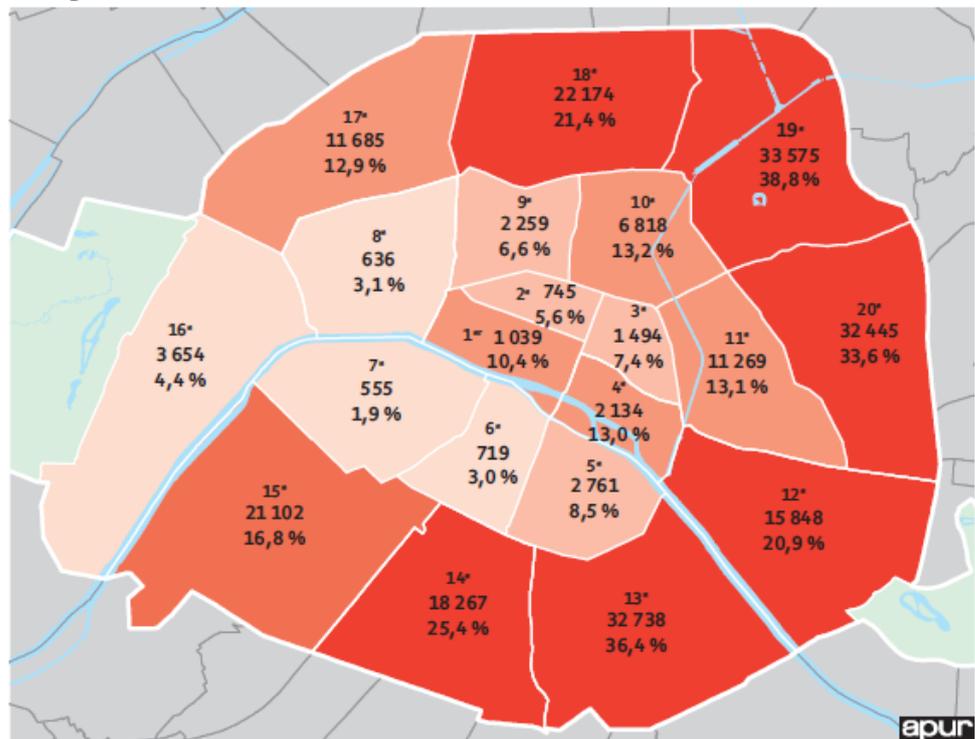
b. Situation du 4e à Paris

Les logements sociaux SRU – 2015

Rapport entre le nombre de logements sociaux SRU et le nombre de résidences principales

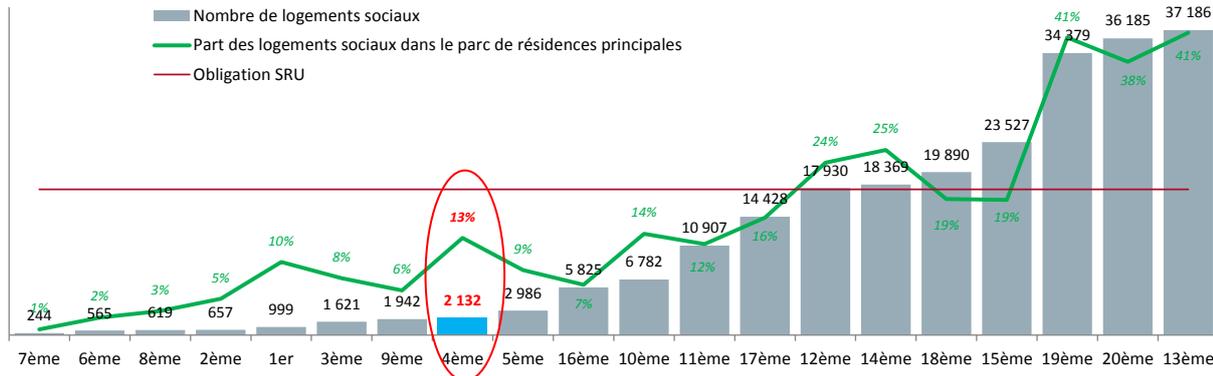


Source : Bilan du parc de logements sociaux au 01/01/2015, DRIHL de Paris, 2016



1 - Les logements financés en PLI et les logements non conventionnés des sociétés d'économie mixte notamment ne sont pas comptabilisés au titre de la loi SRU.

Nombre de logements sociaux par arrondissement et part dans le parc des résidences principales



c. Fonctionnement du logement social

i. Financement et répartition des logements sociaux

Sur Paris, le logement social est construit grâce aux financements apportés par : la Ville de Paris, l'État et les entreprises à travers « Action logement » (anciennement « 1% patronal »).

En échange de ce financement et en proportion de celui-ci, ces acteurs disposent de quotas d'appartements réservés qu'ils pourront attribuer en fonction de règles imposées par la loi et selon certains critères qui leurs sont propres. On appelle ces financeurs des « réservataires » et le parc de logement qu'ils ont à attribuer s'appelle « un contingent ».

A titre indicatif, les « contingents » se répartissent en moyenne entre les réservataires comme suit :

Etat <i>via Préfecture</i> ⁽¹⁾	Entreprises <i>via Action logement</i>	Ville de Paris	
		<i>Via arrondissement</i>	<i>via Hôtel de Ville</i>
30%	20%	25%	25%

(1) Les logements de ce contingent sont essentiellement attribués aux personnes prioritaires éligibles au Droit au logement opposable (DALO) : personnes handicapées, mal logées ou défavorisées.

ii. Qui peut accéder au parc social ?

Peut accéder au parc social toute personne qui en fait la demande et dont la situation au moment de la demande correspond aux critères et la loi et aux critères du réservataire.

Il existe 3 catégories de logements correspondant à 3 plafonds de ressources et niveaux de loyers

- PLA-I = logement financé à l'aide d'un prêt locatif aidé d'intégration
- PLUS = logement financé à l'aide d'un prêt locatif à usage social
- PLS = logement financé à l'aide d'un prêt locatif social

L'accessibilité à ces catégories de logements se fait en fonction des ressources des demandeurs au moment de la demande. Elles ont pour but d'assurer une mixité sociale dans le parc.

Les catégories de logements ne sont pas corrélées à un niveau de qualité ou de localisation du logement. Un même immeuble peut contenir plusieurs typologies de logements.

Les typologies de logement commencent au studio pour aller jusqu'au 6 pièces et au-delà (6 pièces = 5 chambres)

Les logements sont attribués en fonction de la composition familiale selon la règle 1 personne 1 pièce. Cette règle peut connaître des exceptions (situations de handicap, ...)

Illustration du revenu mensuel maximum en fonction de la typologie familiale ⁽¹⁾

	PLA-I	PLUS	PLS
1 personne	1 186 €	2 156 €	2 802 €
2 personnes sans personne à charge	1 933 €	3 222 €	4 188 €
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne	2 534 €	4 223 €	5 490 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge	2 774 €	5 042 €	6 555 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge	3 299 €	5 999 €	7 799 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge	3 713 €	6 751 €	8 776 €

⁽¹⁾ Pour une donnée plus précise se référer au site <http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/logement/logement-social/demander-un-logement-social-37>

En plus de ces critères, le demandeur doit répondre à des critères spécifiques à chaque réservoir :

Etat <i>via Préfecture ⁽¹⁾</i>	Entreprises <i>via Action logement</i>	Ville de Paris	
		<i>Via arrondissement</i>	<i>via Hôtel de Ville</i>
30%	20%	25%	25%
<ul style="list-style-type: none"> • Accessibles aux demandeurs reconnus DALO 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibles aux demandeurs salariés d'une entreprise ou association de plus de 50 salariés 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibles aux habitants du 4^{ème} arrondissement ou travaillant dans l'arrondissement • Ne pas être propriétaire d'un logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibles aux habitants de Paris • Ne pas être propriétaire d'un logement

Illustration :

Madame Paul vit seule avec ses deux enfants. Elle travaille au sein d'une grande entreprise et gagne 3 000€ par mois et reçoit 1 000€ de pension alimentaire de la part de son ex conjoint. Elle a un revenu de 4 000€/mois et rentre donc dans la catégorie PLUS (Une personne seule avec 2 personnes à charge).

Elle fait une demande de logement social dans le 4^{ème} arrondissement.

Elle n'est pas reconnue DALO et n'a donc pas accès au contingent de la Préfecture

Son entreprise cotise à « Action Logement ». Elle peut donc aller voir ses ressources humaines pour leur signaler sa demande.

Elle habite Paris et plus spécifiquement le 4^{ème}, elle peut donc avoir accès au contingent de l'arrondissement et au contingent de la Ville de Paris dans les arrondissements qu'elle demande.

iii. Le rôle de la commission de désignation

Sur la Ville de Paris, hormis les logements en rénovation ou les logements en cours d'attribution, **IL N'Y A PAS DE LOGEMENTS VACANTS.**

Les attributions se font au fil de l'eau au fur et à mesure des libérations. Pour le contingent Ville de Paris les attributions sont à tour de rôle assurées par l'arrondissement ou l'Hôtel de Ville. A la fin de l'année chacun de ces derniers a attribué un nombre identique de logement.

Pour le contingent « Ville de Paris » ou « Hôtel de Ville », la Ville de Paris a mis en place depuis juin 2001 une Commission de désignation des candidats aux logements sociaux. Celle-ci se réunit chaque semaine, pour attribuer les logements qui se libèrent sur tout le territoire parisien. La commission, composée d'élus du Conseil de Paris et de représentants d'associations qualifiées au titre de leur implication dans le logement, examine environ 250 dossiers.

En ce qui concerne la Mairie du 4^e arrondissement, des commissions se réunissent lorsqu'un bailleur l'informe de la libération d'un logement.

La Commission de désignation de la Mairie du 4^e est composée comme suit :

- 1 personnalité qualifiée nommée par le Maire, qui préside la Commission,
- 2 représentants d'association du secteur social ou plus spécifiquement du secteur du logement,
- 2 présidents des conseils de quartier par roulement,
- 1 représentant de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,
- 3 élus dont 2 de la majorité et 1 de l'opposition.

LE MAIRE NE PARTICIPE À AUCUNE COMMISSION

Parmi cinq dossiers présentés, la commission en choisit trois pour chaque logement. Ces trois dossiers classés par ordre de priorité sont ensuite transmis au bailleur social. Ce dernier contacte les demandeurs pour compléter ou préciser le dossier de demande.

TOUS LES DOSSIERS PRÉSENTÉS EN COMMISSION LE SONT DE FAÇON ANONYME.

iv. La cotation des dossiers

En octobre 2014, la Ville de Paris a mis en place le système de cotation de l'ensemble des dossiers de demandes de logement social. La cotation ne détermine pas la position d'un dossier par rapport aux autres dossiers, elle est un outil d'aide à la désignation basée sur 25 critères. Plus la cotation est élevée, plus le dossier est considéré comme urgent.

Un certain nombre de points est affecté à chaque dossier en fonction des situations individuelles, permettant de classer les demandeurs de manière équitable et objective. Les points sont calculés à partir des informations transmises par le demandeur de logement lors de la constitution de son dossier, en application d'une grille de cotation librement consultable sur le site <https://teleservices.paris.fr/cotation/>.

Illustration des cotations par typologie de logements :

	Cotation Minimum	Cotation Moyenne	Cotation Maximum
Studio	0,0	8,9	48,5
2 pièces	0,0	11,2	45,1
3 pièces	0,0	11,8	53,6
4 pièces	0,0	12,0	39,6
5 pièces	0,0	11,2	38,8
6 pièces et plus	2,2	12,4	27,9

II. LES DEMANDEURS SOUHAITANT SE LOGER DANS LE 4E ARRONDISSEMENT

a. Nombre de demandeurs habitants du 4e

Au 1er janvier 2017 le 4^{ème} arrondissement comptait **1 350 demandeurs de logement social habitant l'arrondissement**, dont 448 primo-demandeurs.

Nos demandeurs sont essentiellement des demandeurs de petits logements. La proportion la plus grande de demandeurs de logements correspond aux demandeurs de studio avec 744 demandeurs.

Répartition du nombre de demandeur de logement en 2016

	PLAI	PLUS	PLS	PLI	HP ¹	NC ²	TOTAL	
Studio	407	175	57	30	13	62	744	55%
2 pièces	175	46	26	14	7	25	293	22%
3 pièces	91	34	14	3	4	16	162	12%
4 pièces	39	21	15	3	1	14	93	7%
5 pièces	18	7	3	0	1	9	38	3%
6 pièces et plus	12	5	0	0	0	3	20	1%
TOTAL	742	288	115	50	26	129	1 350	100%
	55%	21%	9%	4%	2%	10%	100%	

1 HP = hors plafond : correspond aux demandeurs de logements dépassant les plafonds de ressources attachés à leur composition familiale

2 NC = ressources non communiquées dans le dossier de demande de logement

Par ailleurs, il est à noter la **très grande attractivité du 4e arrondissement** auprès des demandeurs n'habitant pas l'arrondissement. En effet, parmi les demandeurs de logement social parisien, soit 133 838 ménages, 89 329 demandent « tout Paris », 58 458 si on considère seulement ceux qui ont fait le choix ciblé du 4^e arrondissement.

43% des demandeurs Parisiens demandent spécifiquement ou entre autres arrondissements notre arrondissement.

b. Processus de demande - L'accueil par le Bureau du Logement

Le Bureau du Logement de la Mairie du 4e composé d'agents de la Mairie d'arrondissement ne reçoit sur rendez-vous que les demandeurs habitant l'arrondissement.

Il accompagne les demandeurs dans la constitution de leur dossier et peut les mettre à jour si la situation des demandeurs change.

En moyenne un rendez-vous dure 30 minutes.

Pour ce qui est des 1^{ères} demandes les rendez-vous sont estimés entre 30 minutes et 1h. Ils se décomposent généralement en deux temps :

- Présentation de la politique du logement dans le 4^e (traitement prioritaire des demandeurs habitant le 4^e, fonctionnement de la commission de désignation...)
- Accompagnement à la constitution du dossier de demande de logement

III. ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR L'ANNÉE 2016

a. Nombre de désignations en 2016 et profil des demandeurs

La Commission se réunit chaque fois qu'un logement appartenant au contingent de la Mairie du 4^e se libère.

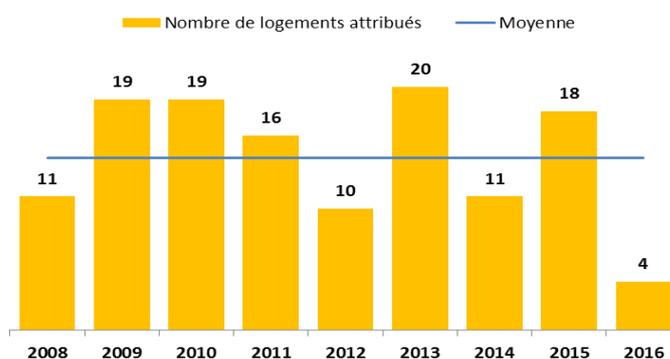
L'année 2016 est marquée par un nombre très limité d'appartement à attribuer (année la plus faible depuis le début des deux mandatures). En effet, en 2016 la commission ne s'est réunie que 4 fois pour attribuer 4 logements.

- Le 15 février F1/PLUS
- Le 04 avril F4/PLUS
- Le 08 juin F2/PLAI
- Le 15 septembre F4/PLAI

Tableau d'attribution 2016 :

Typologie	Catégorie	Composition familiale au moment de la commission	Ressources mensuelles au moment de la commission
F1	PLUS	1 adulte	948 €
F4	PLUS	1 adulte + 3 enfants	2 900 €
F2	PLAI	1 adulte + 1 enfant	950 €
F4	PLAI	1 adulte + 3 enfants	2 656 €

Nombre de logements attribués par la Mairie du 4^{ème} depuis 2008



A noter :

2013 – Mise à l'habitation de la résidence inter générationnelle

2015 – Mise à l'habitation du quai Henri IV

b. Les demandes d'échange de logement

Au 1er janvier 2017, parmi les **1 350 ménages habitant le 4ème et demandeurs de logement social, 218 étaient déjà locataires du parc social.**

Pour ces personnes, la demande de logement social constitue une demande d'échange ou **demande de mutation** de leur logement, qui répond souvent à l'inadéquation du logement à l'évolution de la composition de leur foyer, à une baisse des revenus, etc.

Avec 16% des demandeurs, les demandes de mutation constituent une part importante des demandes.

Ainsi, les bailleurs sociaux comptent au sein de leur parc de logements des locataires qui leur adressent des demandes spécifiques d'échange de logement.

La Mairie du 4^e s'assure d'une part que les demandeurs de mutations de l'arrondissement se sont bien manifestés auprès de leur bailleur. D'autre part, la Mairie du 4^e s'assure régulièrement que de leur côté, les bailleurs sociaux parisiens (Paris Habitat, RIVP, Elogie, SIEMP) ont bien connaissance de l'ensemble des demandeurs de mutation de leur parc.

Par ailleurs depuis 2016, la Ville de Paris a adopté avec tous les bailleurs présents à Paris la Charte des mutations, afin de faciliter les échanges d'appartement entre les bailleurs.

Objectif 2017 : avoir une meilleure visibilité sur les mutations et s'assurer de la bonne prise en considération des demandes des habitants du 4^{ème}.

Dans le 4^{ème} arrondissement, deux bailleurs détiennent en gestion plus de 60% des logements. Pour ces deux bailleurs il existe de gros enjeux de mobilité dans le parc.

Nombre de logements par bailleurs dans le 4^{ème} arrondissement :

RIVP	752
Paris Habitat	584
Elogie ¹	271
Logis Transport	116
Immobilière 3F	91
Toit & Joie	76
Erigère	57
Siemp ¹	38
Espace Habitat Construction	36
Domaxis	34
L'Habitat Social Français	21
Société Nationale Immobilière	21
Logement Francilien	20
Batigère	13
Osica	1
FREHA	1

1 : en 2016, Elogie et la SIEMP ont fusionné

Source : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/etat/accesEtatLogementChoixLocation.do>

PROTECTION DU PARC LOCATIF PRIVÉ

I. RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION PARISIENNE

Rappel du règlement municipal :

- La location de la résidence principale est autorisée dans la limite de 4 mois. Au-delà, le propriétaire doit faire une demande d'autorisation de changement d'usage auprès de la Ville
- La location d'une résidence secondaire donne lieu automatiquement à une demande d'autorisation de changement d'usage, quelle que soit la durée de la location

L'autorisation de changement d'usage d'un logement en meublé touristique n'est remise par la Ville que si le propriétaire du logement compense la surface en logement qu'il détruit, en achetant des mètres carrés de surfaces équivalentes de logement sociaux, ou le double de surface de logements privés **dans le même arrondissement.**

En 2016, la Mairie du 4e a instruit 13 dossiers de demande de changement d'usage. Ces demandes ont toutes débouché sur des compensations en surface de logement social ou en surface de logement privé.

II. LES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE EFFECTUÉES PAR LA VILLE DANS LE 4E

En 2015, 70 dossiers de signalements de meublés instruits sur le 4^{ème}. En 2016, 40 dossiers. A cela s'ajoute des opérations dites « coup de poing » de contrôles inopinés :

- Opération dans l'île Saint-Louis du 12 juillet 2016, **33 immeubles visités (659 logements au total contrôlés), 16 infractions relevées et 35 présomptions d'infraction**
- Opération dans le Marais en mai 2015, **28 immeubles visités (502 logements contrôlés), 29 infractions présumées relevées**

ANNEXES

I. RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS SUR LES 3 MANDATURES PAR TYPOLOGIE DE LOGEMENT ET PLAFOND DE RESSOURCES (CONTINGENT MAIRIE DU 4E)

a. Par typologie de logement

	2001 à 2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2008 à 2016	Depuis 2001
Studio	38	4	7	8	4	4	7	2	2	1	39	77
2 pièces	50	1	1	6	6	2	5	1	2	1	25	75
3 pièces	22	2	5	1	3	2	4	5	7	-	29	51
4 pièces	8	4	1	2	3	1	4	2	4	2	23	31
5 pièces	4	-	1	1	-	1	-	-	3	-	6	10
6 pièces	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1
Atelier	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	2
Total	123	11	15	19	16	10	20	11	18	4	124	247

b. Par plafond de ressources

	2001 à 2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2008 à 2016	Depuis 2001
PLA-I	-	1	1	1	2	1	2	1	2	1	12	12
PLA-PLUS	59	9	13	17	10	7	13	8	10	3	90	149
PLS/PLI	63	1	1	-	4	2	5	2	6	-	21	84
Atelier	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	2
Total	123	11	15	19	16	10	20	11	18	4	124	247

Commentaires :

- 61% des logements attribués ont été des T1 ou T2 entre 2001 et 2016 (152 logements)
- 37% ont été des F3, F4, F5 ou F6 (93 logements)

II. RÉSIDENCES SOCIALES DU 4E

Résidence des Célestins Maisons des générations	45 logements pour personnes âgées (40 T1 et 5 T2) 47 logements pour jeunes travailleurs (35 T1 et 12 T1 bis)
Résidence Rue Saint Bon	5 logements réservés aux agents de la Ville de Paris
CHRS de la Cité Saint-Martin	164 places
Résidence du CASP	14 T1
Résidence Foyer La Vigie	153 lits

III. PROJETS LIVRÉS DEPUIS 2001



adresse	Arr.	nature du programme	année agrement	bailleur	nombre total de logements financés	dont nombre de logements PLUS	dont nombre de logements PLUS CD	dont nombre de logements PLAI	dont nombre de logements PLS	mode de réalisation
30. BD HENRI IV	75 004	logement familial	2006	SEM CENTRE	15	10		5		construction neuve
18. RUE SAINT LOUIS EN VILLE	75 004	logement familial	2007	BATIERRE	9	4		5		construction neuve
58 RUE QUINCAMPOIX	75 004	logement familial	2005	FREHA	1			1		acquisition réhabilitation
10 BIS A 14. QUAI HENRI IV	75 004	logement familial	2015	RES.L.F.	7			7		construction neuve
19. RUE DE JOUR 28-38. RUE GEOFFROY L'ASNIER	75 004	logement familial	2015	RW/P	15	15				acquisition conventionnement
19. RUE DE JOUR 28-38. RUE GEOFFROY L'ASNIER	75 004	logement familial	2015	RW/P	3			3		acquisition conventionnement
35 RUE QUINCAMPOIX	75 004	logement familial	2008	ELOGIE	20	20				acquisition conventionnement
2. RUE CRILLON	75 004	logement familial	2009	PARIS HABITAT OP	34	23		1	10	acquisition conventionnement
28. QUAI DES CELESTINS	75 004	logement familial	2010	ELOGIE	15	9		3	3	construction neuve
51 RUE DU TEMPLE	75 004	logement familial	2011	BATIERRE	4	4				acquisition réhabilitation
3. RUE SAINT PAUL 1. RUE DE L'AVE MARIA	75 004	logement familial	2011	RW/P	5	5				acquisition conventionnement
30 ET 34 A 42. RUE FRANCOIS MIRON 22 BIS RUE DU PONT LOUIS PHILIPPE	75 004	logement familial	2011	RW/P	37	37		8	20	acquisition conventionnement
95-105. RUE DE L'HOTEL DE VILLE 74-84. QUAI DE L'HOTEL DE VILLE	75 004	logement familial	2011	RW/P	36	36		4		acquisition conventionnement
18. RUE DU PETIT MUSC	75 004	logement familial	2014	PARIS HABITAT OP	4			4		acquisition conventionnement
2. RUE CRILLON	75 004	logement familial	2014	PARIS HABITAT OP	1			1		acquisition conventionnement
10 BIS A 14. QUAI HENRI IV - 11 BD MORLAND	75 004	logement familial	2012	PARIS HABITAT OP	70	9	33	8	20	construction neuve
8-10. RUE CHARLES V	75 004	résidence pour étudiants	2013	RW/P	55	28		27		construction neuve
54 RUE DU POIDE SICILE	75 004	résidence sociale	2006	IMMOBILIERE 3F	15			15		acquisition réhabilitation
48. RUE FRANCOIS MIRON 31. RUE GEOFFROY L'ASNIER	75 004	logement familial	2007	SEMPEINE	4	4				construction neuve
29 BIS RUE DES FRANCS-BOURGEOIS	75 004	logement familial	2003	PARIS HABITAT OP	13	13				acquisition réhabilitation
27. BD BEAUMARCHAIS	75 004	logement familial	2009	PARIS HABITAT OP	37	17		9	11	acquisition réhabilitation
12-14. RUE DU PLATRE	75 004	logement familial	2014	PARIS HABITAT OP	11	11				acquisition conventionnement
12-14. RUE DU PLATRE	75 004	logement familial	2014	PARIS HABITAT OP	8	0		8		acquisition conventionnement
18. RUE DU PETIT MUSC	75 004	logement familial	2014	PARIS HABITAT OP	7	7				acquisition conventionnement
18. RUE DU PETIT MUSC	75 004	logement familial	2014	PARIS HABITAT OP	4	0		4		acquisition conventionnement
117 RUE SAINT MARTIN	75 004	logement familial	2008	ELOGIE	8	8				acquisition conventionnement
19. RUE VIELLE DU TEMPLE	75 004	logement familial	2008	ELOGIE	10	10				acquisition conventionnement
33 RUE QUINCAMPOIX ET 24 RUE AUBRY LE BOUCHER	75 004	logement familial	2008	ELOGIE	15	15				acquisition conventionnement
40 RUE QUINCAMPOIX	75 004	logement familial	2008	ELOGIE	11	11				acquisition conventionnement
5. RUE DES DEUX PONTS	75 004	logement familial	2008	ELOGIE	16	16				acquisition conventionnement
74 RUE DE LA VERBERIE	75 004	logement familial	2010	ELOGIE	7	7				construction neuve
107-111. RUE DE L'HOTEL DE VILLE 86-90. QUAI DE L'HOTEL DE VILLE 2. RUE BROUSSE	75 004	logement familial	2011	RW/P	26	26				acquisition conventionnement
4-8. RUE EGINHARD 6-12. RUE CHARLEMAGNE	75 004	logement familial	2011	RW/P	14	14				acquisition conventionnement
5. -7. RUE NEUVE SAINT PIERRE	75 004	logement familial	2011	RW/P	15	15				acquisition conventionnement
18 RUE GEOFFROY L'ANSEVIN	75 004	logement familial	2010	SIEMP	6	6				construction neuve
30-32. QUAI DES CELESTINS	75 004	résidence pour personne	2011	ELOGIE	45	45				construction neuve
113 RUE SAINT MARTIN	75 004	logement familial	2008	ELOGIE	5	5				acquisition conventionnement
123 RUE SAINT MARTIN	75 004	logement familial	2008	ELOGIE	7	7				acquisition conventionnement
10 RUE SAINT BON	75 004	résidence sociale	2009	RW/P	5			5		acquisition réhabilitation
12. RUE CASTEX	75 004	logement familial	2012	TOT&IDIE	1	1				acquisition conventionnement